

PATRIMOINE

Les expatriés du Royaume-Uni peuvent toucher leur retraite... où ils veulent!

Le transfert des droits aux «pension plan» peut dans certains cas s'effectuer sans aucune fiscalité entre la Grande-Bretagne et le pays d'accueil.

CHRISTOPHE MAULNY
ET ROBERT ANTHONY*

Le QROPS, Qualifying Recognised Overseas Pension Scheme, ce nouveau sigle barbare nous venant des îles britanniques, est désormais, peu ou prou, connu de la majorité des professionnels du patrimoine qui travaillent avec une clientèle internationale. En Suisse, la profession du patrimoine est probablement bien plus concernée qu'elle ne se l'imagine. N'oublions pas, en effet, que Londres est un des pôles majeurs de la finance internationale. Nombre de cadres financiers, entre autres, ont pu au cours de leur carrière avoir une expérience à Londres et donc avoir dans leurs valises un «pension plan».

Plus généralement, le QROPS concerne toute personne, britannique ou non, ayant souscrit, à titre privé, à un moment de sa vie une retraite britannique (pension plan). Le QROPS a été défini par les autorités britanniques et prévoit les possibilités de transfert des droits à retraite acquis dans ces pensions plans vers d'autres pays. Par ailleurs un tel transfert peut s'effectuer sans aucune fiscalité entre le Royaume Uni et le pays d'accueil si cette opération obéit à certaines règles.

En effet, Le 6 avril 2006 au Royaume-Uni, une nouvelle législation applicable au Fonds de pensions est entrée en vigueur:

«Pensions Act 2004» et «Finance Act 2004».

Dans le cadre des dispositions fiscales introduites par le Finance Act 2004, tout transfert de fonds depuis le Royaume-Uni vers l'étranger est dorénavant soumis à un traitement fiscal particulier dépendant de la nature du plan de pension réceptionnant les fonds. Ainsi, lorsqu'un assuré quitte le Royaume-Uni et retire ses avoirs de retraite ou prévoyance, ce transfert est par principe considéré comme «non-autorisé» au sens du Finance Act 2004 et par conséquent imposé à raison de 40% [auxquels se rajoute éventuellement 15% de taxation additionnelle].

Cependant si le plan dans lequel ces avoirs sont transférés à l'étranger est reconnu en tant que Qualifying Recognised Overseas Pension Scheme [QROPS] par l'autorité fiscale britannique Her Majesty's Revenue & Customs [HMRC], un traitement fiscal plus favorable est applicable.

Pour que le transfert soit reconnu et donc non soumis à fiscalité britannique, il faut:

– que le pays d'accueil fasse partie de la liste des pays (environ une centaine) avec lesquels le Royaume Uni a signé un traité de double imposition. Traité qui prévoit des échanges d'information entre les administrations compétentes et des clauses de non-discrimination.

– que le plan de retraite réceptacle de la retraite privée soit reconnu par les autorités britanniques. En clair, il y a, pour chaque pays concernés dans le monde, une liste de plans de retraite «reconnus».

– que les rentes servies par ces plans de retraite des pays de destinations soient soumises à une taxation domestique.

A noter que pour les transferts excédants 1,65 millions de livre sterling, ce traitement fiscal de faveur prendra fin le 5 avril 2009. Ainsi un résident fiscal suisse, citoyen suisse ou non, a la possibilité de réaliser un tel transfert de ses droits. Là où l'opération peut se révéler plus compliquée que prévu, c'est que ce transfert n'est nécessairement destiné vers la Suisse. En fait, le client peut choisir comme pays d'accueil de ses droits à retraite tout pays accepté par les autorités britanniques. Transférer ses droits à retraite reste donc une opération complexe nécessitant d'être bien entouré. Pour ces raisons, nous recommandons d'organiser cette opération avec l'aide de professionnels du conseil agréés tant au Royaume Uni, en Suisse que dans le pays destinataire du transfert souhaité.

Il faut en effet rester vigilant. Nous constatons que des conseils sans licences démarchent des prospects et proposent des montages illégaux. Les conséquences pour les clients sont d'avoir à subir de la part des autorités fis-

cales britanniques, en plus de commissions aussi exorbitantes qu'opaques à acquitter auprès de ces «conseils», une requalification fiscale, soit une taxation de 40% des montants transférés comme décrit ci-dessus.

Toutefois les avantages liés à l'utilisation d'un QROPS pour les détenteurs d'un pension plan britannique demeurent multiples:

1) Au niveau du risque de change
Le fait que les rentes soient libellées dans la même devise que le pays où le retraité vit permet d'éviter tout risque de change. A titre d'information un retraité anglais percevant des revenus en livre sterling a constaté une baisse de son pouvoir d'achat monétaire de 20% environ depuis septembre 2007.

2) Au niveau financier

Certains plans de retraite permettent une fois le transfert effectué de retrouver la maîtrise des investissements. Il est évident que dans une période de fluctuations financières extrêmes comme celle que nous traversons actuellement, être investi uniquement dans les actions de la société dans laquelle on était en poste ou être investi en totalité sur le marché monétaire n'a pas les mêmes implications. D'autre part, certains montages offrent la possibilité d'éviter les affres d'une rente viagère et de récupérer les capitaux

dans des délais substantiellement plus courts dès lors que l'âge légal de départ à la retraite est atteint.

3) Au niveau fiscal

L'obligation d'être imposé dans le pays de résidence fiscale n'exclut pas la possibilité de faire preuve d'habileté fiscale. Nous proposons des montages qui minimisent l'impact fiscal.

4) Au niveau successoral

La plupart des plans de retraite fonctionnent sur un principe identique: les droits à retraite s'éteignent lors du décès du détenteur de ces droits. Là aussi nous proposons des montages qui permettent sans surcoût la transmission des capitaux. Compte tenu des avantages évidents pour nos clients à réaliser ces transferts, notre société, Anthony et Cie, a décidé de s'impliquer sur ce marché. En effet, notre société a été une des premières à développer, hors du Royaume Uni, le concept de Family Office. De fait, notre clientèle est essentiellement anglo-saxonne. Nous nous sommes aussi associés avec une société de conseil basée à Guernesey disposant des agréments nécessaires auprès des autorités britanniques.

Le dispositif que nous avons mis au point est comme suit:

1) Transfert des droits à retraite à Guernesey au sein du Marlborough Trust.

2) Les fonds sont transférés dans le «Shearwater pension plan».

3) Le «Shearwater pension plan» ouvre un compte au nom du client dans la banque choisie par le client et sur un ou des support(s) choisi(s) par le client.

4) Le client a la possibilité de sortir partiellement en capital dans un délai maximum de 10 ans. Ce qui est financièrement bien préférable à une sortie en rente viagère.

De fait les gestions administrative, fiscale ou financière sont dissociées ce qui procure une plus grande transparence au dispositif. Les frais de transfert sont limités à 3% maximum. Le risque reste totalement maîtrisé. En conclusion, le QROPS, en dépit de la complexité de sa mise en œuvre, demeure un formidable moyen pour transformer une rente en capital. Néanmoins il est nécessaire d'agir au cas par cas. Ainsi les conditions de certaines rentes définies il y a plusieurs décennies sont tellement avantageuses qu'il n'est manifestement pas de l'intérêt des clients d'y mettre un terme. Le client doit aussi impérativement s'entourer de conseils reconnus et agréés. Et dans tous les cas la solution retenue doit tenir compte de la situation patrimoniale du client et de ses objectifs.

* Anthony & Cie, The Family Office, Sophia Antipolis et Paris, France info@antco.com www.antco.com

L'OPINION

Le manque d'information est le véritable responsable de la crise financière

Les banques ne se font pas confiance, car elles n'ont pas suffisamment de données les unes sur les autres. Il n'y a rien d'irrationnel là-dedans.

XAVIER VIVES*

La crise financière, l'étranglement du crédit, puis la récession économique, ont sérieusement ébranlé la crédibilité des marchés, des institutions et des traders. De plus en plus de gens soutiennent qu'irrationalité, bulles, lubies et hystérie sont le propre des marchés et que les acteurs financiers ne sont animés que de présupposés.

Le dernier livre de George Soros sur la crise illustre bien cette ligne de pensée. Celui-ci va jusqu'à suggérer que la théorie financière dominante est obsolète. En résumé, il pense que les marchés ne brassent pas l'information de manière efficace et que la crise financière actuelle en est la preuve absolue. S'il a raison, on est plus près d'un John Maynard Keynes, pour qui le marché n'est qu'un casino, que d'un Friedrich von Hayek, pour qui il est au contraire une mécanique qui centralise à merveille l'information.

La récente pointe des prix du pétrole serait due par exemple à un accès d'irrationalité sur les marchés à terme. Les intervenants du marché se seraient systématiquement trompés dans leurs es-

timations, du fait de la trop grande confiance qu'ils accordaient à leurs sources d'information et de la trop grande importance qu'ils attribuaient à l'actualité. Mais pour moi, l'explication de ces phénomènes relève plutôt du comportement des institutions et des traders devant le calcul rationnel et le traitement de l'information.

Les problèmes que l'on voit sur les marchés financiers ont beaucoup à voir avec le manque d'information pertinente, avec l'inadéquation des incitations, avec la rationalité des réactions au contexte en somme. Quand l'information est insuffisante et mal répartie, les prix ont tendance à quitter leurs rails.

Cela se vérifie avec l'entrée en scène de nouvelles technologies. La bulle Internet en est l'exemple le plus récent, mais la construction des voies ferrées, il y a plus d'un siècle, a été un phénomène analogue. On peut avancer qu'il en est de même pour ce produit inédit et obscur que sont les paquets de créances élaborés ces dernières années par les banques. L'information et l'expérience qu'on en avait étant limitée et dispersée, les évaluations n'étaient pas aisées.

Dans un tel contexte, les prix sont enclins à des écarts considérables par rapport à la norme établie par l'hypothétique sagesse collective que représenterait la somme de toutes les infor-

SELON KEYNES, LE MARCHÉ N'EST QU'UN CASINO. SELON HAYEK, AU CONTRAIRE, IL EST UNE MÉCANIQUE QUI CENTRALISE À MERVEILLE L'INFORMATION.

mations du marché. Tirant parti de l'impulsion des prix, les mouvements se règlent sur une activité rationnelle qui s'effectue d'elle-même, et les investisseurs décident de «chevaucher la bulle», tant qu'elle dure. La bulle se dilate à cause de l'asymétrie entre ceux qui parient que les prix vont monter et achètent, et ceux qui prévoient une baisse, mais restent en dehors parce que vendre à court terme est trop coûteux.

Ce qui veut dire, quand l'information est éparpillée, que des écarts de prix importants et relativement tenaces par rapport aux valeurs nominales sont pos-

sibles, et même probables – mais qu'ils seront toujours suivis d'un réajustement sur la réalité. En fin de compte, les prix de la Bourse reflètent les fondamentaux de l'économie. Voilà pour-

quoi le marché peut, à brève échéance, ressembler au casino de Keynes, et à plus longue échéance, à la merveille de Hayek.

Comment alors rendre compte de la surexposition de nombreuses institutions au risque des prêts hypothécaire et l'effondrement du marché interbancaire? Les banques ayant choisi de titriser leurs subprimes au lieu de les garder sur leurs bilans se comportaient-elles de façon irrationnelle? Là encore, les asymétries de l'information et l'inadéquation des incitations sont au cœur de ce qui s'est passé. Une banque, pour garder ces prêts dans ses bi-

lans, aurait été contrainte de détenir d'énormes réserves garantissant sa solvabilité et de surveiller les performances de ces prêts, à ses frais. La titrisation lui épargnait ces dépenses et faisait de ce nouveau produit un placement avantageux – avec la complicité des agences de notation, à qui l'inexpérience et le manque d'information des investisseurs ne pouvaient que profiter. Les cadres supérieurs touchaient de gros bonus, et les actionnaires se trouvaient protégés par la responsabilité limitée.

Une cause probable de l'effondrement du marché interbancaire est précisément le défaut d'information. C'est un phénomène connu; c'est celui dont parle George Akerlof dans son étude du marché des voitures d'occasion invendables, et qui lui a valu un Prix Nobel. Les banques ne se font pas confiance, car chacune se demande combien l'autre a de squelettes dans son placard. Il n'y a rien d'irrationnel là-dedans.

La controverse de l'irrationalité des marchés financiers n'est pas qu'une discussion académique. Si l'on pense que les intervenants économiques sont irrationnels, on est amené à faire une politi-

que paternaliste, attachée à contrôler les comportements ou à renflouer les agences et les institutions en faillite, ce qui s'avérerait contre-productif et même dangereux. Cette politique serait sans doute assortie de restrictions sur l'investissement par les institutions et les particuliers, ainsi que de régulations impopulaires, qui seraient autant de limitations, et d'injonctions, sur le marché. Les appels à réfréner la spéculation sur les marchés dérivés ou à court terme ont ce parfum. Si, à l'inverse, on est convaincu que les acteurs économiques réagiront rationnellement aux incitations et à l'information, on pourra, par des mesures bien ciblées, réformer les structures de contrôle à bon escient, y compris les restrictions sur les véhicules hors bilan, être plus exigeant en matière de communication, et exercer un contrôle sur les conflits d'intérêt des agences de notation.

* Xavier Vives est professeur d'économie à l'IESE Business School à Barcelone. Il est l'auteur de Information and Learning in Markets. Copyright: Project Syndicate, 2008. Traduit par Michelle Flamand